

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance DU 14 MAI 2024

N° 33-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :
1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

OBJET : 2eme phase de Travaux, Château dit du Géant :
Consolidation de la façade nord, sécurisation de la plateforme et réaménagement sentier :
Demandes de financement

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Après une première tranche de travaux d'urgence consistant à cristalliser la façade sud du château, réalisée en 2023, la commune de Saint-Guilhem a confié aux architectes R.Gavach-Pépin et B. Debros l'étude d'une seconde phase.

Elle consiste à consolider la façade nord, la sécurisation de la plateforme pour une mise en tourisme du site, le réaménagement du sentier d'accès.

Le budget prévisionnel des travaux s'élèvent à 157 798 euros HT.

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de ce projet

| Dépenses | | Recettes | | |
|--------------|------------------|-------------------------|----------------|------------------|
| Travaux | 157 798 € | Région | 20.00 % | 31 560 € |
| | | Département | 30.00 % | 47 340 € |
| | | Communauté de communes | 9.50 % | 15 000 € |
| | | Fondation du Patrimoine | 10.00 % | 15 780 € |
| | | Autofinancement | 30,50 % | 48 118 € |
| Total | 157 798 € | Total | 100,00% | 157 798 € |

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.




Le / La secrétaire de séance,

